

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

## **Recueil spécial n° 32 - Juillet 2006 du 27 juillet 2006 - CABINET DU PREFET - Délégations de signature - Suppléance**

### **Sommaire**

1.	PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	2
1.1.	CABINET DU PREFET.....	2
	06-549-Délégations de signature - Suppléance.....	2
	06-548-Délégations de signature - Suppléance.....	3

# 1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

## 1.1. CABINET DU PREFET

### 06-549-Délégations de signature - Suppléance

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET  
Bureau du cabinet / suppléance

A R R Ê T É n°

06 - 549

----  
Le préfet  
de la région de Haute-Normandie  
préfet de la Seine-Maritime  
----

VU :

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

le décret n° 95-486 du 27 avril 1995, relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2006, nommant M. Jean-François CARENCO, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

le décret du Président de la République en date du 8 janvier 2002, nommant M. Claude MOREL, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture ;

le décret du Président de la République en date du 18 mai 2006, nommant M. Mathieu LEFEBVRE, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

l'arrêté préfectoral n° 06-485 du 21 juillet 2006 donnant délégation de signature à M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

l'arrêté préfectoral n° 06-486 du 21 juillet 2006, donnant délégation de signature à M. Mathieu LEFEBVRE, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

A R R Ê T E

Article 1er -

Pour la seule période du dimanche 13 août 2006 matin au samedi 19 août 2006 inclus, M. Mathieu LEFEBVRE, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, se voit confier la suppléance du préfet de la Seine-Maritime, en lieu et place de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture, absent durant cette période.

A ce titre, délégation spéciale de signature est donnée à M. Mathieu LEFEBVRE, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, documents, correspondances, contrats et conventions relevant des attributions de l'État dans le département, à l'exception :

des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département,  
du rapport spécial prévu à l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales,  
des actes de main-levée d'hypothèque avec ou sans constatation de paiement,  
des arrêtés de conflit,  
des réquisitions de la force armée.

Article 2 -

M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 27 juillet 2006

Le Préfet,

Jean-François CARENCO

## **06-548-Délégations de signature - Suppléance**

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET  
Bureau du cabinet / suppléance

A R R Ê T É n°

06 - 548

---  
Le préfet  
de la région de Haute-Normandie  
préfet de la Seine-Maritime  
---

VU :

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

le décret n° 95-486 du 27 avril 1995, relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2006, nommant M. Jean-François CARENCO, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

le décret du Président de la République en date du 8 janvier 2002, nommant M. Claude MOREL, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture ;

le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> septembre 2003 nommant  
préfet du HAVRE ;

M. Michel SCHMIDT de la BRÉLIE, sous-

l'arrêté préfectoral n° 06-485 du 21 juillet 2006 donnant délégation de signature à M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

l'arrêté préfectoral n° 06-486 du 21 juillet 2006, donnant délégation de signature à M. Mathieu LEFEBVRE, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

## A R R Ê T E

### Article 1er -

Pour la seule période du mercredi 9 août 2006 matin au samedi 12 août 2006 inclus, M. Michel SCHMIDT de la BRÉLIE, sous-préfet du HAVRE, se voit confier la suppléance du préfet de la Seine-Maritime, en lieu et place de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture, absent durant cette période.

A ce titre, délégation spéciale de signature est donnée à M. Michel SCHMIDT de la BRÉLIE, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, documents, correspondances, contrats et conventions relevant des attributions de l'État dans le département, à l'exception :

des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département,  
du rapport spécial prévu à l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales,  
des actes de main-levée d'hypothèque avec ou sans constatation de paiement,  
des arrêtés de conflit,  
des réquisitions de la force armée.

### Article 2 -

M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 27 juillet 2006

Le Préfet,

Jean-François CARENCO